

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **IAN PELLETIER**

<https://www.cadre21.org/membres/d93c034e2b51d8b43f222fb3>

Date d'obtention : 2023-11-15 16:05:42

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La méthode sexto consiste en une série de procédures à suivre afin de pouvoir agir rapidement face à une possible situation, ou une situation avérée, de partage de photographies ou vidéos à caractère sexuel via les réseaux sociaux, applications ou toute autre voie de transmission internet. Elle a pour but de mettre un terme le plus rapidement possible à la transmission des éléments afin de protéger la victime, tout en ayant en tête, le respect de la confidentialité de chacun, impliqué dans le processus. Elle se résume en plusieurs étapes et sous étapes qui nous permettront de bien déceler les interventions à faire selon le niveau de "gravité" (impulsif vs malveillant). Elles servent également à une forme de "pré-enquête" envers une éventualité de signalement.

Nous commençons d'abord par une analyse préliminaire de la situation (parler à l'auteur, évaluer l'incident, vérifier les informations et si l'acte n'est pas de nature malveillante, parler au jeune investigateur).

Ensuite, selon les informations recueillies nous aurons à suivre des étapes selon la conclusion de l'analyse choisie (étapes à suivre en cas d'acte impulsif vs malveillant).

Elle regroupe également les éléments à prendre en considération pour valider l'intention malveillante ou non, de bonnes pratiques à utiliser ainsi que les éléments de confidentialités à respecter.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Ce que je retiens le plus dans les 3 situations c'est l'importance de suivre, étape par étape, la procédure. Cela nous permet de bien déceler tous les éléments d'informations, de bien choisir la suite des choses et également, ne rien oublier. Même si nous connaissons bien le guide et les étapes à suivre, nous devons toujours avoir sous la main la trousse, car cela nous évite d'éventuelles oublies. Pour ma part, ce que j'avais oublié c'est que si le service de police nous appelle pour faire un suivi qui ne provenait pas à la base de l'établissement, même si le jeune fréquente notre école, nous sommes en droit de refuser. Cela s'applique également face à un suivi qu'ils ont pris en charge, à la suite de l'une de nos interventions. Pour ma part, au début, je croyais que nous devions nous y confirmer s'il s'agissait

de l'un de nos jeunes.

Dans la situation 1, cela nous permet de mettre en lumière plusieurs évolutions d'interventions selon une même situation initiale. Dans cette optique, ça nous permet de mettre en évidence l'importance du suivi du protocole SEXTO afin de ne pas nous perdre dans les diverses interventions selon la collaboration ou non des personnes impliquées. Dans le cas présent, il est important de prendre en note qu'il faut débiter le suivi avec la personne qui est auteur du signalement et non la personne "victime" afin de recueillir les informations de bases. Ensuite, nous procéderons à la rencontre de la personne impliquée et selon la collaboration de chacun, élargir le suivi. Ce qui est important de retenir, c'est que peu importe la collaboration ou non des personnes impliquées, nous devons éventuellement signaler le tout au service de police. C'est en suivant le protocole et en fonction de l'évolution (collaboration de chacun) du suivi que le signalement se fera. Il est important de noter également que si nous faisons face à un évènement considéré malveillant, la personne instigateur du geste ne devra pas être interrogé et que nous devons immédiatement en avvertir le service de police.

Dans la situation 2, cela nous permet de comprendre une fois de plus toute l'importance de suivre les étapes même si nous ne faisons pas face à un acte répréhensif. Cela nous servira à ce moment-là, de faire une intervention informelle selon les politiques de notre établissement, de s'assurer de l'état psychologique et physique de la victime et de garder une trace si, éventuellement, il y avait d'autres éléments d'informations pouvant justifier une intervention différente. Il serait donc important, si cela devait arriver, de recommencer les étapes SEXTO, avec les nouveaux éléments recueillis en fonction de ce qui a déjà été collecté auparavant.

C'est un peu ce que nous voyons dans la suite de l'intervention. Suite à des éléments complémentaires, nous devons alors réactiver le protocole et refaire une grille d'évaluation. C'est d'ailleurs dans cette mise en situation que je me suis rendu compte que dès que le service de police prend en charge un dossier, c'est à eux de compléter le suivi, même si de nouveaux éléments rapportés sont en lien avec un élève de notre établissement. Nous ne sommes pas mandataires du service de police.

De plus, en plus de protéger la confidentialité des personnes concernées, il est important de se protéger également lors du suivi. En tant qu'intervenants, nous pouvons parfois avoir tendance à vouloir voir les preuves, afin de nous faire une meilleure idée de la situation. Dans une situation de sextage, nous ne devons pas avoir accès aux photos ou vidéos en question, même si la personne est consentante à nous les partager. Cela est un acte criminel en soi. Nous devons par contre, rassurer la personne en lui mentionnant que nous la croyons et finaliser le suivi afin de déterminer la suite des choses. Dans le cas d'un acte malveillant, nous devons alors confisquer l'appareil de transmission et contacter le service de police qui eux pourront alors prendre toutes les dispositions nécessaires et légales.

Dans la situation 3, nous sommes face à une situation qui regroupe les éléments des 2 autres situations et qui évoluera selon la collaboration de chacun. Elle nous demandera de pousser un peu plus notre



Au coeur de votre stratégie #DevProf

suivi, car elles impliquent plusieurs personnes “témoins” que nous devons également rencontrer dans la procédure. Il sera important dans ce cas-ci, puisqu’il s’agit d’un acte malveillant, de ne pas interroger la personne instigateur. Par contre, nous devons quand même la rencontrer afin de lui confisquer l’appareil électronique en lien avec la transmission possible de photos et vidéos. Le tout devra être mis sous scellé afin d’arrêter la transmission, ou du moins, la source possible, afin de protéger l’intégrité physique et psychologique de la personne victime.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour ma part, je trouve qu'elles peuvent être toutes délicates en quelques sortes et selon la perception de la situation. Par contre, si j'avais en à choisir une, j'irais sur l'évaluation de l'incident lors des étapes préliminaires.

C'est aussi selon moi, l'étape pivot, même si l'étape de la vérification des informations reste tout autant importante, car elle met en majeure partie les bases de la suite des choses. La vérification des informations peut nous ramener à la partie de l'évaluation due aux grilles que nous allons devoir remplir en parallèle, d'où l'importance et la délicatesse de cette étape d'évaluation. C'est aussi à ce moment que nous allons recueillir une bonne partie d'informations, afin d'évaluer la gravité possible de la situation et la vitesse avec laquelle l'intervention et le suivi devront être effectués.

Avec l'aide de la grille d'évaluation que nous allons remplir, nous mettrons en place la suite des choses en fonction de tous les renseignements recueillis et cela en appui avec la vérification qui se fera ensuite.

En d'autres mots, nous allons avoir un bon aperçu de s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant selon plusieurs facteurs prédéterminés dans la trousse sexto qui nous permettra, par la suite, de valider une possible rencontre avec le jeune instigateur et/ou faire un signalement à la police. Nous devons également être le plus objectif et neutre possible tout en étant réconfortants.

Elle devient très délicate à mon avis, car c'est lors de cette évaluation que nous allons entrer, en grosse partie, dans les éléments de la confidentialité, ce qui peut engendrer une forme de défi en soi, car nous devons tenter de recueillir le plus d'information possible sans brimer les personnes pouvant être impliquées. C'est aussi à ce moment que nous pourrions gagner la confiance des personnes impliquées. Notre non verbal, notre façon d'interagir avec eux y sera pour beaucoup. Une petite erreur de notre part peut vite nous rendre la tâche difficile.

De ce fait, la confiance est sûrement un élément clé dans tout ce processus, car plus nous aurons la confiance des jeunes, plus il sera facile de recenser le plus d'informations possible. Dans le cas contraire, ils auront peut-être tendance à se refermer sur eux-mêmes ce qui compliquera beaucoup l'évaluation.

Voilà pourquoi, l'évaluation de l'incident est la partie la plus délicate.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

